

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 02-01 du 28 mars 2019

### **POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2019 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ORGANISMES CULTURELS – RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS – AVENANT.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

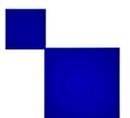
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2012-VI-33 du 21 juin 2012 relative à la création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers-La Courneuve – Seine-Saint-Denis-Île-de-France »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention et ses avenants entre le Département et l'association « Côté court »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2019 suivantes :

- 159 200 euros pour l'association « Côté court » ;
- 179 750 euros pour l'association « Africolor » dont 10 000 euros au titre du projet « Appui à la gouvernance locale à Grande Comores » ;
- 97 000 euros pour l'association « Public Chéri » ;
- 48 000 euros pour l'association « Le Créa – création vocale et scénique » ;
- 65 000 euros pour l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Île-de-France » ;
- 14 550 euros pour l'établissement public à caractère industriel et commercial « Centre national de la danse » ;
- 1 520 000 euros pour l'association « Centre de Promotion du Livre de Jeunesse en Seine-Saint-Denis », qui se décomposent ainsi qu'il suit :
  - 1 230 000 euros dédiés aux temps forts des littératures jeunesse en Seine-Saint-Denis (notamment le salon du livre et de la presse jeunesse et le parc d'attraction littéraire),
  - 160 000 euros pour développer des actions innovantes autour de la littérature pour répondre aux enjeux liés à l'enfance et à la jeunesse en Seine-Saint-Denis,
  - 130 000 euros pour accompagner les professionnels de la Seine-Saint-Denis autour des enjeux des littératures de jeunesse ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :

- l'association « Africolor » ;
- l'association « Public chéri » ;
- l'association « Le Créa - création vocale et scénique » ;
- l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Île-de-France » ;
- l'établissement public à caractère industriel et commercial « Centre national de la danse » ;
- l'association « Centre de Promotion du Livre de Jeunesse en Seine-Saint-Denis » ;

- PROROGE d'une année la convention entre le Département et l'association « Coté court » ;

- APPROUVE l'avenant dont projet ci-annexé à conclure avec l'association « Côté court » ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Vote(s) contre de :

*M. Bluteau*

Abstention(s) de :

*Mme Cerrigone, M. Monany*

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Derkaoui, M. Constant, M. Molossi*

Ne prennent part ni au débat ni au vote : Mme Derkaoui et M. Molossi pour le CPLJ ; Mme Derkaoui et M. Constant pour Pôle Sup 93

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 1	Abstentions : 2
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*